

F3SCT
du 21 novembre 2024 à 14 heures

PRÉSENTS :

Représentants de la collectivité :

Anne Gérin, Nadine Benvenuto, Anne Platel, Jean-Claude Delestre

Représentants du personnel :

Sylvain Charrier

Valérie Bonnaffous

Benjamin Delor (Mourad Bouhout excusé)

Jocelyne Coste

Christine Galle

Secrétaire du F3SCT : Jocelyne Coste

Secrétariat administratif : Alexandra Bonifaci

Directeur général des services : Alain Thévenon-Berthaudin

Coordinatrice du Document unique : Stéphanie Poliso (excusée)

Assistants de prévention : Excusés au vu de l'ordre du jour : Nathalie Blanc, Laëtitia Avez, Véronique Saillard, Stéphane Perret

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de la séance du 17 octobre 2024

Un rendez-vous est prévu avec le Service des Ressources humaines afin de le valider après modifications.

1. Accidents de service depuis le 17 octobre 2024

Annexe 1

Est évoquée la possible augmentation du nombre de jours de carence dans la fonction publique. Il est précisé que si cette mesure est adoptée, elle n'aura pas d'impact sur les arrêts liés aux accidents de service mais uniquement aux arrêts liés à la maladie ordinaire, comme à ce jour.

Point commun avec le CST

2. Point d'information sur la démarche RPS

Madame Gérin rappelle que les organismes ont été reçus et auditionnés le 22 octobre dernier.

Mme Bedouin indique avoir repris contact avec le groupe JLO, retenu pour effectuer la prestation. Les modalités de réponse au questionnaire à remplir par les agents s'effectuera sous trois formats possibles :

- envoi d'un lien par messagerie
- QR code à scanner avec un smartphone pour les agents n'ayant pas d'ordinateur professionnel
- Version papier pour un nombre restreint d'agents (environ 20 personnes).

Des permanences seront également mises en place pour les agents qui n'ont pas accès au quotidien à du matériel informatique. Une aide pourra être apportée pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique.

La contractualisation de la démarche est en cours et la collectivité souhaite faire un premier comité de pilotage au mois de janvier.

Les représentants du personnel rappellent que ce point fait partie de leurs points prioritaires et qu'ils se mobiliseront pour accompagner dans la démarche. Ils reconnaissent l'effort fait par la collectivité et s'en félicitent. Ils indiquent également apprécier d'avoir été associés et feront tout pour mobiliser les agents et favoriser un taux de réponse le plus important possible.

Madame Bedouin ajoute que les réponses au questionnaire devront être faites rapidement pour permettre l'aboutissement rapide du diagnostic quantitatif.

La démarche apporte des questionnements supplémentaires :

- Les représentants du personnel demandent s'il est pertinent qu'ils soient dans l'accompagnement auprès des agents. Madame Gérin répond par l'affirmative. En effet, cette participation est importante pour rendre la démarche accessible et compréhensible aux agents.
- Concernant la communication du projet qui s'étalera sur plusieurs mois : la collectivité s'appuiera sur le conseil de JLO qui a l'habitude de traiter ces sujets.
- Concernant l'anonymat du questionnaire : il est indiqué que la seule information qui sera accessible au prestataire est l'identification de l'ordinateur mais qui ne sera pas accessible à la collectivité. En effet, le prestataire sera garant de l'anonymat.
- Il est demandé comment seront constitués les groupes de travail. Il est répondu qu'un tirage au sort sera réalisé. La question pourra être abordée lors du 1^{er} COPIL. Il est indiqué que la décision finale de la composition du groupe sera prise par le prestataire et non par la collectivité. L'idée est faire participer des agents qui connaissent ce que sont les risques psycho-sociaux, mais également d'autres qui sont moins sensibilisés. Ces derniers peuvent aussi avoir des idées à exprimer. Si certains agents sont vraiment dans une situation qui les met en difficulté pour participer, ils pourront contacter l'interlocuteur du prestataire et qui décidera s'il prévoit un autre participant ou non.

Les représentants du personnel demandent si le groupe de pilotage sera le même que pour la sélection de l'organisme. Il est effectivement possible d'ajouter 1 ou 2 personnes hors représentants du personnel. Les représentants du personnel précisent que si un agent non représentant du CST/F3SCT peut en faire partie, il serait bien que cela soit un des assistants de prévention de part leur implication dans le Document Unique. Madame

Bedouin précise que le groupe ne doit pas être trop important pour des questions d'organisation et de conciliation des agendas.

Fin de séance à 14:35

Voreppe, le 20 décembre 2024

Jocelyne Coste,

Secrétaire du CHSCT



Jean-Claude Delestre,

Adjoint



F3SCT - Liste des accidents de service depuis le 17/10/24

Service	Date	Arrêt De travail	Observations	Début de L'arrêt	Fin de l'arrêt	Déclaration Assureur / CPAM
Crèche	17/10/24	oui	Dans une des sections de la crèche, l'agent voulait aller voir des enfants qui se chamaillaient dans la cabane de jeux et a voulu intervenir. Un autre enfant est passé entre ses jambes et l'agent est tombé en voulant l'éviter. L'agent est lourdement tombé sur l'épaule gauche.	17/10/24	31/10/24	oui
EPJ / Entretien	14/11/24	non	L'agent a voulu séparer deux enfants qui se chamaillaient dans la cour d'école et en changeant de direction, s'est tordu la cheville gauche.			Non / pas à ce jour
EPJ / Entretien	19/11/24	non	L'agent a voulu ramasser des serviettes en papier laissées sur l'herbe humide (devant le restauration scolaire de l'école Jean Achard) par le livreur de repas. L'agent est tombé sur le côté (gauche : épaule, hanche et cuisse). Pas de douleur			Non / simple déclaration